

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 10 novembre 2020

Délibération
n°180-2020
Point 4.4

Point 4.4 de l'ordre du jour Subvention au CROUS

EXPOSE DES MOTIFS :

L'Eurométropole de Strasbourg, le CROUS de Strasbourg et l'Université mènent conjointement différentes politiques notamment de réussite étudiante et de lutte contre la précarité étudiante.

Dans ce cadre l'Eurométropole a versé au titre de l'année 2020 une subvention à l'université d'un montant de 89 300 € afin de pouvoir accompagner, d'une part, des étudiants en thèse et, d'autre part, des étudiants en Master 2. La mesure concernant les étudiants en thèse a été conduite à son terme et pour le montant prévu soit 28 500 €. Par contre les 60 800 € prévus pour accompagner des étudiants en Master2 n'a pas été mise en œuvre cette année en raison du contexte sanitaire.

Il est proposé d'utiliser ces 60 800 € dans le cadre des aides sociales attribuées par le CROUS.

L'Eurométropole a donné son accord pour la réaffectation de ces crédits.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la subvention de 60 800 € au CROUS de Strasbourg dans le cadre de la politique d'accompagnement social.

Résultat du vote :

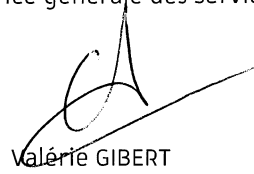
Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 23 novembre 2020

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT